



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Laure Messner  
Tél. : 01.60.76.33.63  
Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

## Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Commission électronique du  
5 au 14 novembre 2018

### Avis sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Ollainville

La commune d'Ollainville présente devant la CDPENAF, pour avis, le dossier finalisé de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU communal. L'objectif du projet vise à la mise en sécurité du centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) demandé par les autorités de tutelle du CEA. Les aménagements envisagés consistent à réaliser deux parkings à l'extérieur de l'établissement permettant ainsi de réduire le nombre de véhicules entrant à l'intérieur du site. Ces aménagements sont complétés par la mise en place d'une clôture afin de sécuriser ses abords.

Après délibération et vote sur la proposition présentée, par :

- 2 voix pour,
- 2 voix contre,
- 8 abstentions ;

la CDPENAF émet l'avis suivant :

#### Avis sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité de PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers :

(L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

La CDPENAF émet un **avis favorable avec réserves** sur le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU présenté, après partage équitable des votes et du pouvoir d'arbitrage du Président.

La commission recommande d'approfondir la possibilité de sécuriser les stationnements existants, dans le cadre d'une démarche « éviter », afin de limiter autant que possible l'artificialisation des espaces naturels et forestiers.

La commission s'interroge sur la création de nouveaux stationnements éloignés de ceux déjà existants et de leur emprise importante. Une réflexion pourrait ainsi être menée sur les trajets en commun, notamment par la possibilité d'affrêter des navettes et la mise en place du covoiturage entre les salariés.

La commission s'interroge sur l'emprise du projet qui intègre la gare routière précédemment classé en Espaces Boisés Classés (EBC) au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la commune. Cette situation serait à régulariser dans le cadre d'une révision générale du PLU et ne semble pas être liée à la création de parking en vue de la sécurisation du site du CEA.

La commission souligne la volonté de ne pas réduire la superficie des EBC sur la commune par la création de nouveaux boisements. La commission rappelle que cette proposition n'est pas une compensation liée au futur défrichement des EBC, en vue de la création des stationnements et au regard du Code forestier.

La commission souhaite que le Bois Talon, choisit pour étendre la superficie des EBC, fasse l'objet d'une étude de terrain. Cela, dans le but que les essences d'arbres choisies pour les futures plantations soient mieux adaptées à la localisation du projet caractérisé par un sol argileux.

La commission recommande de rapprocher au maximum la clôture des places de stationnements et de privilégier des clôtures facilitant le passage de la petite faune en lien avec la continuité forestière du massif boisé de plus de 100 ha identifié au « Schéma Directeur Régional Ile-de-France 2030 ».

La commission souhaite, au regard de l'importante superficie des parkings, que le règlement des aires de stationnement des véhicules légers prescrive la réalisation de parking avec des matériaux perméables afin de privilégier autant que possible la non-imperméabilisation du sol.

A Évry, le  
Le président de la CDPENAF,



Yves RAUCH

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>